

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

DECISION N° DEC/2025/DG/13

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Considérant la demande de renouvellement de convention de l'organisme Maison Interdisciplinaire de Santé sis avenue Laënnec à Hem,

Décide

ARTICLE 1^{er} : Une convention de mise à disposition d'un local municipal est signée entre la ville de Hem et l'organisme Maison Interdisciplinaire de Santé, pour l'année 2025.

ARTICLE 2 : La convention est conclue à titre onéreux pour un montant de 3.933,05 €HT annuel.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services de la Ville et le Comptable Public Assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord.

A Hem, le 25 JAN. 2025

Francis VERCAMER



Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



DGS Standard mairie: 03 20 66 58 00 - www.ville-hem.fr